

N° 50

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 5

COMMERCE EXTERIEUR

Rapporteur spécial : M. Tony LARUE.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 8), 1297 (tome IV) et in-8° 227.

Sénat : 49 (1979-1980).

Loi de finances. – Commerce extérieur.

SOMMAIRE

	Page
CHAPITRE PREMIER	
Bilan du commerce extérieur français	3
CHAPITRE II	
Credits budgétaires pour le commerce extérieur	10
I - Les moyens à la disposition des services	11
II - La garantie des risques	14
III - Le financement du commerce extérieur	22
CONCLUSION	28
EXAMEN DE LA COMMISSION	29
ANNEXES	31

CHAPITRE PREMIER.

L'évolution du commerce extérieur de la France en 1978 et les premiers mois de l'année 1979.

A - L'année 1978.

L'année 1977 s'était soldée par un déficit de 13 milliards de francs de notre commerce extérieur. Mais ce déficit était en réalité celui des trois premiers trimestres de cette année : en effet, on avait constaté au cours du dernier trimestre un net redressement.

Ce redressement s'est poursuivi au cours de l'année 1978 puisque, cette même année, s'est en définitive soldée par un excédent de 2 milliards de francs. Le taux de couverture de nos importations par nos exportations a été de 100,6 contre 95,9 en 1977.

Au total, nos exportations se sont accrues de 11,8 % en 1978 par rapport à 1977 en s'élevant à 357 milliards de francs. Quant à nos importations, d'un montant de 355 milliards de francs, elles n'ont progressé que de 6,5 %.

A quoi est dû ce redressement ? Essentiellement à l'allègement de notre facture pétrolière à laquelle la baisse du dollar n'est pas étrangère, ainsi qu'à la réduction de notre déficit à l'égard de nos partenaires de la CEE comme le montrent l'analyse sectorielle et l'analyse géographique.

1) - L'analyse sectorielle.

a - *les échanges de produits agro-alimentaires.*

Ces échanges se caractérisent encore une fois par un déficit. Sans doute, celui-ci s'est-il notablement réduit puisqu'il a été de 1,8 milliard de francs en 1978 contre 7,7 milliards en 1977, mais cette réduction doit s'apprécier en tenant compte du fait que les résultats de l'année 1977 avaient été exceptionnellement défavorables en raison des aléas climatiques et de la hausse importante des produits tropicaux.

b - *le secteur énergétique.*

Notre déficit s'est réduit puisqu'il se montait à 62,1 milliards de francs en 1978 contre 64,7 milliards en 1977.

Cette réduction est due essentiellement à l'allègement de notre facture pétrolière tant en volume (116,8 millions de tonnes de pétrole brut importées en 1978 contre 118,2 millions en 1977 et 122,5 millions en 1976) qu'en valeur, du fait de la baisse du dollar (53,9 milliards de francs en 1978 contre 58,1 milliards en 1977).

Il faut cependant noter que cette réduction est partiellement compensée par une progression de 1,6 milliard de francs du déficit enregistré sur les autres produits énergétiques, charbon et gaz essentiellement.

c - les produits industriels.

Ce secteur se caractérise par une progression de l'excédent commercial qui passe de 36 milliards de francs en 1977 à 38 milliards en 1978.

Cet excédent est en fait celui des échanges de biens d'équipement et de matériels de transports terrestres. En revanche, les biens industriels intermédiaires et de consommation, connaissent un déficit de 4 milliards de francs.

2) - L'analyse géographique.

On distinguera entre les pays membres de l'OCDE et ceux qui ne le sont pas.

a - Pays membres de l'OCDE.

On note une double évolution :

- d'une part, une réduction de notre déficit avec les pays de la CEE. Celui-ci passe, en effet, de 14 milliards de francs en 1977 à 8,6 milliards en 1978. Cette réduction est due aux progrès de nos ventes de produits agricoles et à la contraction de notre déficit de produits industriels ;

- une réduction de l'excédent des échanges avec les autres pays de l'OCDE non membres de la CEE d'autre part. Celui-ci n'est plus que de 4,2 milliards en 1978 contre 7,7 milliards en 1977.

La réduction de cet excédent est due pour l'essentiel à nos échanges de produits industriels pour lesquels le taux de couverture est en baisse très sensible (113,8 % en 1978 contre 127,3 %).

Au total, et avec l'ensemble des pays de l'OCDE, notre commerce extérieur accuse un *déficit* de 17,8 milliards de francs contre 20,9 milliards en 1977, soit une réduction de 14 %.

b - *Autres pays.*

Notre déficit avec le monde hors-OCDE a été en 1978 de 6 milliards contre 13,6 milliards en 1977. Ce gain s'explique essentiellement par la diminution de nos importations de produits pétroliers et la contraction du déficit agro-alimentaire.

Avec les pays en voie de développement exportateurs de pétrole, notre déficit s'est réduit de 5 milliards et s'élève à 23,8 milliards de francs. Ici encore, cette réduction est largement due (pour 80 %) à la baisse de nos importations de pétrole brut.

Enfin, avec les pays en voie de développement non exportateurs de pétrole, notre excédent s'est accru de 34 % et s'élève en 1978 à 16,4 milliards de francs. L'ensemble des biens est concerné par cette progression si ce n'est qu'on relève un progrès plus sensible de l'excédent des échanges de produits industriels.

- *Conclusion sur l'année 1978.*

Un mot vient à l'esprit pour caractériser les bons résultats de l'année 1978 : **fragilité.**

Ce caractère fragile résulte, en effet, de l'analyse des causes de l'excédent de 1978 qui démontrent que celui-ci est d'ordre essentiellement conjoncturel. En effet, il est dû pour sa plus grande part à la diminution de notre facture pétrolière - celle-ci résultant donc plus de la baisse du dollar que de la réduction de nos achats de pétrole - ainsi qu'à la moindre croissance de nos importations consécutive au ralentissement de l'activité économique.

Les premières données chiffrées dont on dispose sur le commerce extérieur de 1979 confirment cette fragilité.

B - Les premiers mois de l'année 1979.

Les résultats provisoires du commerce extérieur pour les neuf premiers mois de l'année font apparaître, en total cumulé, un déficit de 5,39 milliards de francs comme le montre le tableau suivant :

Chiffres bruts (FOB/FOB) (1)

(en millions de francs)

1978	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Importations FOB ...	28 587	28 644	33 226	29 993	29 986	30 596	26 975	23 336	28 634	31 419	31 962	31 69
Exportations FOB ...	25 902	28 817	33 324	30 918	29 841	33 114	29 641	21 245	29 158	32 583	31 959	31 09
Balance	- 2 685	+ 173	+ 98	+ 925	- 145	+ 2 518	+ 2 666	- 2 091	+ 524	+ 1 164	- 3	- 597
Taux de couverture (%)	90,6	100,6	100,3	103,1	99,5	108,2	109,9	91,0	101,8	103,7	100,0	98,1
1979												
Importations FOB ...	32 071	33 020	36 682	33 830	38 301	35 616	36 943	31 316	36 732	Solde cumulé en septembre 1979 : - 5,395 milliards		
Exportations FOB ...	30 133	33 066	37 283	34 848	36 976	37 055	37 602	27 312	34 841			
Balance	- 1 938	+ 46	+ 601	+ 1 018	- 1 325	+ 1 439	+ 659	- 4 004	- 1 891			
Taux de couverture (%)	94,0	100,1	101,6	103,0	96,5	104,0	101,8	87,2	94,9			

(1) Chiffres bruts : non corrigés des variations saisonnières.

A la même époque, en 1978, le solde de nos échanges extérieurs se caractérisait par un excédent de 1,98 milliard.

1) - Ce solde négatif s'explique, d'un point de vue sectoriel,

- par l'aggravation du déficit du secteur énergétique consécutif au gonflement de nos importations pétrolières dont le prix a par ailleurs augmenté.

Evolution des importations françaises de pétrole brut.

	Quantités (millions de tonnes CVS) (1)	Valeur (milliards CVS) (1)	Valeur moyenne à la tonne
Janvier-Juin 1978	58,4	27,7	483
Janvier-Juin 1979	65,8 (+ 12,6 %)	31,7 (+ 14 %)	488

(1) C.V.S. : corrigées des variations saisonnières.

- par la faiblesse de notre excédent dans les secteurs agro-alimentaire et industriel qui compense insuffisamment l'augmentation de la facture énergétique.

En effet, les échanges agro-alimentaires se traduisent pour la période qui va de janvier à juin 1979 par un excédent c.v.s. de 1,6 milliard de francs (contre un déficit de 1,8 milliard pour la même période en 1978) et les échanges de produits industriels, pour la même période, se soldent par un excédent de 18,6 milliards de francs (contre + 19,6 milliards en 1978).

Les produits agro-alimentaires
(CAF-FOB, CVS, en milliards de francs)

	Imp.	Exp.	Solde	Taux de couverture en %
Janvier 1978-Juin 1978	29,6	27,8	- 1,8	93,9
Janvier 1979-Juin 1979	30,7	32,3	+ 1,6	105,2
6 mois 1979/6 mois 1978	+ 4 %	+ 16 %	+ 3,4	+ 12 %

Produits industriels
(CAF-FOB, milliards de francs).

	Imp.	Exp.	Solde	Taux de couverture en %
Janvier 1978-Juin 1978	114,5	134,1	+ 19,6	117,1
Janvier 1979-Juin 1979	136,7	155,3	+ 18,6	113,6
6 mois 1979/6 mois 1978	+ 19,3 %	+ 15,8 %		

Les produits pour lesquels la dégradation est la plus forte sont :

- *l'équipement ménager.* Nos importations ont en effet crû pour les six premiers mois de l'année de 20,6 % alors que nos exportations ne progressaient que de 10,6 %.

- *les biens de consommation courante.* L'excédent de 900 millions de francs pour l'ensemble de l'année 1978 a fait place, au terme du premier semestre de 1979, à un déficit de près d'un milliard essentiellement dû à la forte augmentation des importations, notamment de produits textiles.

2) - L'analyse géographique montre,

a - au sein de l'OCDE, une réduction du déficit avec les pays de la CEE, mais un creusement de notre déficit avec les autres pays de l'OCDE, et notamment les ETATS-UNIS.

Avec les pays de la CEE, notre déficit qui était de 5,2 milliards CVS sur la période janvier à juin 1978 est, sur la même période, de 4,3 milliards en 1979.

Avec les autres pays de l'OCDE, n'appartenant pas à la CEE, le déficit de 4,3 milliards pour le premier semestre de 1978 est passé à 6,2 milliards pour la même période en 1979.

b) avec les pays n'appartenant pas à l'OCDE, une évolution défavorable de notre commerce. Le déficit qui était de 3,9 milliards sur la période janvier-juin 1978, a été de 5,2 milliards pour la même période en 1979.

Cela est dû essentiellement à,

- une régression de nos exportations à destination des pays de l'OPEP et notamment de nos livraisons au NIGERIA et à l'IRAN ;

- une nette dégradation du solde à l'égard des autres pays n'appartenant pas à l'OPEP. Particulièrement, alors que nos échanges avec les pays en voie de développement d'ASIE centrale et orientale étaient en quasi-équilibre l'année dernière, le premier semestre de l'année 1979 se traduit par un déficit d'un milliard de francs.

A l'égard des pays de la zone franc, si nos échanges avec ces pays se soldent pour le premier semestre par une forte augmentation de l'excédent traditionnel, celle-ci n'est cependant pas suffisante pour compenser les déficits enregistrés avec les groupes de pays cités plus haut.

Ainsi donc, les résultats du premier semestre de l'année 1979 montre combien notre commerce extérieur demeure fragile et que le redressement de l'année 1978 était en fait un phénomène purement conjoncturel étroitement lié à la dépréciation qu'a connue le dollar pendant cette année.

Fragile, l'évolution de notre commerce extérieur est également *dangereuse*.

Deux constatations le révèlent.

Il s'agit tout d'abord de la dépendance accrue à l'égard de nos exportations dans laquelle se trouve notre pays et partant à l'égard de la PIBET (1). En 1967, nos exportations représentaient 13,6 % du produit intérieur brut ; en 1977, soit donc dix ans après, elles en représentaient 21,3 %.

La croissance économique de notre pays est donc beaucoup plus dépendante de la PIBET qu'elle ne l'était antérieurement. Que celle-ci vienne à se contracter, et notre pays en subira le contre-coup de plein fouet. Cela montre, s'il en était besoin, les dangers qu'il y a à miser sur un développement à tout prix des exportations, au détriment du marché intérieur. Si la tenue du franc constitue certes un objectif de la politique économique, il n'en est pas le seul et surtout il ne doit pas masquer les dangers d'une telle concentration sur le commerce extérieur, dont les coûts réels sont au surplus bien supérieurs à ce qu'ils ressortent des documents officiels, comme le présent rapport s'efforce de le montrer.

(1) PIBET : Production intérieure brute de l'étranger.

La seconde constatation réside dans *l'accroissement de la pénétration étrangère sur le marché français.*

Ainsi dans l'ameublement, les importations représentaient 15,1 % de la consommation nationale ; elles en auront représenté 18,8 % en 1978. Dans le secteur de la chimie, ces pourcentages sont passés de 24,9 % en 1975 à 28,8 % en 1978. L'équipement automobile a vu, quant à lui, le total des importations s'élever à 32,5 % en 1978 contre 26,9 % en 1975. Pour les cycles et motos, les importations se montaient à 15,3 % de la consommation nationale en 1975 et à 20,0 % en 1978.

CHAPITRE II

Crédits budgétaires pour le commerce extérieur.

Aucun document budgétaire de synthèse ne permet d'appréhender rapidement l'effort financier public consacré au développement de notre commerce extérieur. En vérité, ce département ministériel ne dispose pas de services propres. Sont placées sous l'autorité du Ministre, en tant que de besoin, la Direction des relations économiques extérieures et les Directions des douanes et du Trésor. Néanmoins, le Ministre de l'Economie conserve la tutelle sur les moyens engagés au titre du commerce extérieur : les dépenses des moyens en personnel et en matériel (Directions des relations économiques extérieures, des douanes et du Trésor et Service de l'expansion économique à l'étranger) apparaissent dans le fascicule « Economie » et le coût des moyens financiers d'aide à l'exportation est retracé – de façon pas toujours évidente – dans les fascicules des « Charges communes » et des « Comptes spéciaux du Trésor ».

Par ailleurs, plusieurs départements ministériels – Affaires étrangères, Industrie, Défense, Agriculture, notamment – ont des cellules spécialisées dont la mission est de promouvoir le commerce international français et dont les moyens échappent à l'autorité du Ministre du Commerce extérieur. Enfin, divers organismes interviennent indirectement et partiellement dans le financement de certaines exportations : Caisse centrale de coopération économique, Fonds d'aide et de coopération...

Néanmoins, nous avons essayé de vous présenter dans ce rapport les principales dépenses engagées pour le développement du commerce extérieur et que le Ministre est chargé de mettre en oeuvre.

Ces dépenses sont de natures très différentes. Les unes sont définitives, les autres temporaires, certaines relèvent des dépenses de fonctionnement, d'autres ont le caractère de subventions, enfin, quelques-unes entrent dans la catégorie des financements à long terme.

Pour la clarté de l'exposé, nous examinerons successivement :

- les dépenses prévues au titre du personnel et du soutien logistique ;
- les dépenses à engager par la mise en jeu prévisible des différentes garanties au commerce extérieur ;
- enfin, les supports financiers à long terme du commerce extérieur français vers les pays pas ou peu industrialisés.

I - LES MOYENS A LA DISPOSITION DES SERVICES.

	1976	1977	1978	1979	1980	1980 1979
	(en millions de francs)					Pourcentage
Budget des services financiers.						
I - Dépenses de fonctionnement:						
Dépenses de personnel :						
chapitres 31-83, 31-84, 31-85, 31-91, 33-91	145	164,7	196	237,3	263,3	+ 10,9
Matériel et remboursement des frais : chapitre 34-82	45,7	53	63,3	77,8	94,8	+ 21,8
TOTAL des dépenses de fonctionnement	190,7	217,7	259,3	315,1	358,1	+ 13,7
II - Subventions pour l'expansion économique à l'étranger:						
CFCE, foires : chapitre 44-84	72,8	80,1	87,1	102,9	122,5	+ 24,8
Coopération technique : chapitre 44-88	46,4	51	53,1	64,9	85,4	+ 31
TOTAL subventions	119,2	131,1	140,2	167,8	207,9	+ 23,8
III - Dépenses en capital (autorisations de programme):						
Équipement du service à l'étranger : chapitre 57-10	1,6	1,4	1,2	1,2	1,2	

A - Les dépenses de fonctionnement.

1°) *Les dépenses de personnel* augmentent pour 1980 de 10,9 % par rapport à 1979. Pour l'essentiel, il s'agit de crédits destinés à tenir compte de la revalorisation des rémunérations publiques et accessoires.

Au titre des mesures nouvelles notons cependant :

a) dans le cadre du programme d'action prioritaire n° 9 « Accompagnement de l'exportation », le renforcement en effectifs, des postes d'expansion économique à l'étranger par le recrutement de 75 agents contractuels français et de 25 auxiliaires étrangers, soit au total 100 emplois.

b) Un plan de création d'emploi avait prévu que 500 emplois seraient créés sur la période 1976-1980 à raison de 100 emplois par année.

La création de trois premières tranches de 100 agents chacune a été autorisée dans les budgets de 1976, 1977, 1978 et 1979. Le projet de budget de 1980 prévoit le recrutement d'une quatrième tranche de 100 agents. La répartition de ce personnel par catégories est la suivante :

EMPLOIS CRÉÉS	BUDGET 1976	BUDGET 1977	BUDGET 1978	BUDGET 1979	BUDGET 1980	TOTAL 1976-1980
Agents contractuels «A»	15	7	15	27	23	87
Agents contractuels «B»	5	25	25	22	20	97
Agents contractuels «C»	10	18	40	36	32	136
Total «A» + «B» + «C»	30	50	80	85	75	320
Auxiliaires étrangers	40	25	20	15	25	125
VSNA	30	25	»	»	»	55
Total general	100	100	100	100	100	500

Conformément aux dispositions du PAP, ces agents sont affectés soit pour ouvrir de nouveaux postes ou antennes dans des pays ayant récemment accédé à l'indépendance, soit pour renforcer l'implantation du service dans les zones géographiques qui présentent des débouchés nouveaux pour nos exportations (certains pays du Moyen et de l'Extrême-Orient, d'Afrique et d'Amérique du Sud), soit pour couvrir des insuffisances sectorielles.

c) Une augmentation des dotations pour la rémunération des personnels étrangers pour tenir compte de la hausse des prix et des salaires, constatée dans les différents pays (+ 4,400 millions de francs).

2) Les dépenses de matériel et pour remboursement des frais augmentent de 21,8 % pour tenir compte :

- d'une part, des besoins nouveaux liés à l'augmentation des effectifs ;
- d'autre part, des hausses de prix observées à l'étranger, de l'augmentation des tarifs de transports et plus généralement des frais entraînés par l'activité accrue des postes à l'étranger.

B – Les subventions pour l'expansion économique à l'étranger.

1) *Les subventions aux organismes chargés de la promotion des exportations s'accroissent de 24 % contre 18 % l'exercice précédent.*

a) Le *Centre français du commerce extérieur (CFCE)* reçoit une dotation complémentaire de 25 millions de francs destinée :

- d'une part, à faire face à la croissance des dépenses de personnel et de fonctionnement (14,1 millions de francs) ;

- d'autre part, afin de poursuivre la réalisation de l'automatisation du traitement des informations (3,45 millions de francs).

Le CFCE traite un nombre considérable de données très diversifiées de natures commerciale, économique, administrative et juridique : elles émanent de sources variées : leur forme et leur présentation sont peu homogènes.

D'autre part, dix à quinze mille entreprises, sur un sujet précis ou général, font appel au CFCE chaque année : le nombre des utilisateurs potentiels est nettement plus élevé.

Seul le développement de fonctions informatisées au Centre est en mesure de répondre de manière satisfaisante aux besoins exprimés par lesdits utilisateurs qui recherchent des informations traitées et sélectionnées parmi les centaines de milliers de renseignements reçus annuellement par l'établissement :

- à développer l'action régionale (1,98 million de francs).

Le développement des exportations des entreprises – et surtout des PMI – est subordonné à l'existence d'un dispositif situé à l'échelon local, capable de déceler les exportateurs potentiels, les informer, les conseiller, et notamment leur faire connaître et utiliser les procédures de soutien à l'exportation qui sont elles-mêmes assez largement déconcentrées.

Il apparaît nécessaire de renforcer l'action régionale – actuellement sept régions sur vingt et une ne sont pas dotées d'agent régional – et de l'adapter à des réalités nouvelles :

- enfin, à mettre en œuvre la première tranche de son programme pluri-annuel de développement (5 millions de francs).

b) *Le Comité français des manifestations économiques à l'étranger (CFMEE)* recevra une dotation complémentaire de 0,59 million de francs, soit + 2,5 %.

2) *La Coopération technique* voit ses moyens renforcés par une augmentation de 20,6 millions de francs. Elle bénéficiera à l'Agence pour la coopération technique industrielle et économique (ACTIM) qui est chargée de la mise en œuvre des actions de coopération technique lancées à l'appui de nos exportations de biens d'équipement.

C - Les dépenses en capital.

L'équipement du service à l'étranger sera poursuivi en 1980. Une autorisation de programme de 1,2 million de francs, comme les deux années précédentes permettra l'acquisition de logements de fonction pour les conseillers et attachés commerciaux.

II - La garantie des risques.

	1976	1977	1978	1979	1980
	(En millions de francs.)				
Budget des services financiers.					
Garantie de prix chapitre 44-85	1,5	1	1	1	1
Budget des charges communes.					
Garantie pour risques économiques, chapitre 14-01, article 60...	(1) 2 175	(1) 1 763	2 750	2 000	2 000
Garantie assurance-crédit: chapitre 14-01, article 9	(2) (+ 316)	(2) (+ 573)	"	"	"
Garantie d'assurance prospection et foires: chapitre 14-01, article 70	(1) 38	(1) 34,5	40	50	55
Garantie risque de change: chapitre 14-01, article 80	21,3	(3)	(3)	(3)	(3)

(1) Charge réelle.

(2) Reversement au Trésor.

(3) Non communiqué.

La Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) assure pour le compte de l'Etat la gestion de plusieurs garanties au commerce extérieur. Deux d'entre elles font l'objet d'une imputation distincte sur le chapitre 14-01 des charges communes: la garantie pour risques économiques et la garantie d'assurance prospection et foire. Le solde négatif éventuel de la gestion pour le compte de l'Etat de l'assurance-crédits serait imputable sur ce même chapitre, article 90 qui est doté pour mémoire.

F) *La garantie pour risques économiques.*

Elle a pour objet de couvrir, moyennant le paiement d'une prime, l'évolution anormale des coûts de revient des marchés d'exportations conclus à prix fermes ou assortis d'une révision de prix contractuelle plafonnée, lorsqu'ils concernent la fourniture de biens d'équipement élaborés. Les marchés éligibles à cette garantie doivent en outre comporter un prix de base minimum de 2 millions de francs et s'exécuter sur une période d'au moins douze mois.

Toutefois, le seuil d'éligibilité des contrats est ramené pour les petites et moyennes entreprises à 1 million de francs lorsque leur montant représente au moins 2 % du chiffre d'affaires de l'entreprise. La procédure est réservée aux exportations à destination de pays extérieurs à la CEE et est utilisée exclusivement par les exportateurs de biens d'équipement.

Les hausses de prix considérées comme pouvant faire l'objet d'une provision de la part de l'exportateur sont prises en compte par une franchise actuellement fixée à 6,50 % l'an de manière générale mais qui est de 7,5 % pour les contrats dont la durée d'exécution est supérieure à quarante-huit mois. Elle peut cependant atteindre 8,5 % l'an dans certains cas.

L'appréciation de la hausse des coûts subie par les industriels, qui se fait selon certains paramètres généraux appliqués de manière flexible, est néanmoins effectuée contrat par contrat, pour tenir compte du fait que chaque secteur économique et chaque firme individuelle constituent autant de problèmes particuliers.

Dans chaque cas, l'objectif est d'analyser les divers composants du coût de revient d'un équipement exporté et de mesurer les variations de ces coûts pendant la période de fabrication, dans la limite des délais contractuels.

La perte indemnisable est déterminée par la différence entre le « prix de base révisé » et le « prix de base », diminuée d'une franchise laissée à la charge de l'exportateur.

Le « prix de base » est la fraction du montant du contrat qui correspond au prix, en principal, des fournitures et prestations d'origine française.

Le « prix de base révisé » est obtenu par l'application au prix de base du coefficient de dégage par la mise en jeu d'une formule de révision déterminée pour le contrat considéré.

La structure de cette formule de révision (qui est le reflet du prix de revient du contrat garanti, comporte :

- une partie fixe, égale au minimum à 10 % et en moyenne à 25 % (elle comprend la marge bénéficiaire, les frais généraux non affectés par la hausse des prix, la provision pour franchise et prime... à :

- une partie variable, composée de divers indices : un indice « produits et services divers » (représentant la partie des frais généraux affectée par les hausses de prix), un indice « salaires » (qui prend en considération l'indice mensuel des prix à la consommation des ménages urbains « série France entière » - indice des 295 articles - et l'indice du coût de la main d'œuvre des industries mécaniques et électriques) et un ou plusieurs indices « matières premières », selon les matériels garantis.

Cette procédure visant à couvrir les hausses des coûts de production, la formule de révision joue sur la période de fabrication réelle des matériels dans la limite des délais contractuels.

La prime exigée en contrepartie de cette garantie se décompose en deux éléments :

- une prime prorata temporis, qui est de 1 % l'an sur la période de garantie ;

- une prime complémentaire, modulée en fonction des variations du franc français, par rapport au D.T.S. : elle a été instituée pour compenser les effets directs du flottement du franc sur la compétitivité des offres françaises.

a) Evolution du *coût de la procédure* du nombre et du montant des contrats couverts.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du coût pour l'Etat de la garantie du risque économique au cours des cinq dernières années :

Coût de la garantie du risque économique (en millions F.)	
1974	645
1975	1 177
1976	2 175
1977	1 742
1978	1 154

- la forte inflation mondiale qui s'est développée à partir de 1974 a entraîné l'apparition d'un déficit relativement important de la garantie du risque économique. Face à cette situation, les Pouvoirs publics ont procédé à une série de réformes, dont la dernière en date est celle de mars 1977 et qui a consisté à changer les indices (c'est donc, comme il a été indiqué précédemment l'indice des 295 articles, et non plus l'évolution des salaires dans les industries mécaniques et électriques) et à instituer, en plus de la prime prorata temporaire de 1 %, un montant compensatoire payable en une seule fois sur le montant du contrat garanti.

Cependant on ne peut déterminer si la décroissance du coût constatée en 1977 et 1978 est due aux effets de cette réforme ou à l'engorgement de la Mission de contrôle de la COFACE à partir de juin 1977 qui a retardé la liquidation des indemnités.

Quant au nombre et au montant des contrats pris en garantie, leur evolution se presente ainsi :

	1976	1977	1978
Nombre des contrats	478	434	400
Montant des contrats (MF)	30 768	25 678	23 606

La diminution constatée, en nombre comme en montant, des contrats pris en garantie en 1977 et 1978 paraît satisfaisante, encore qu'il soit difficile à ce jour de savoir ce qui est imputable à la modération des hausses par rapport à la période 1974-1976, et ce qui est dû à l'application du nouveau régime.

b) *Secteurs économiques et entreprises bénéficiaires.*

Les services de la COFACE, s'ils ne procèdent pas à une ventilation par sous-secteurs économiques sont néanmoins en mesure d'affirmer que pratiquement tous les grands exportateurs de biens d'équipement ont recours à la procédure, sans que tel ou tel type de matériel soit plus directement concerné que tel autre.

Quantitativement, l'on peut déterminer le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'indemnités brutes au cours des cinq dernières années par rapport au total des dossiers ayant fait l'objet de liquidations. Alors que pour la période comprise entre janvier 1974 et fin 1978, 2 815 dossiers ont fait l'objet de liquidations, le nombre d'entreprises bénéficiaires, pendant la même période, a été de 673, ce qui fait une moyenne approximative de quatre dossiers par entreprise bénéficiaire sur cinq ans.

D'autre part, les trente entreprises pour lesquelles la mise en jeu de la garantie a donné lieu aux versements les plus importants au cours des cinq dernières années constituent le groupe des plus gros exportateurs et producteurs de biens d'équipement et de matériel aéronautique.

Il y a donc un phénomène de relative concentration des aides sur un nombre apparemment limité de bénéficiaires, mais cette concentration n'a rien d'anormal ou d'économiquement contestable. En effet, elle ne fait que refléter la structure du secteur des biens d'équipement, lui-même très concentré. En outre, ce sont les groupes les plus puissants qui, de manière générale, exportent le plus et avec les durées de fabrication les plus longues (biens à forte valeur ajoutée et nécessitant l'appui de capacités de production massives).

C'est donc la logique même de la garantie du risque économique – qui exclut par principe les contrats dont les délais d'exécution sont inférieurs à douze mois ou dont les prestations d'origine françaises sont inférieures à 2 millions de francs (seul abaissé à 1 million de francs si l'opération est égale à au moins 2% du chiffre d'affaires total hors taxe de l'entreprise) – que ce soit un type d'aide intéressant les sociétés productrices de biens d'équipement les mieux armées pour exporter.

Il faut ajouter à cela qu'une partie non négligeable des indemnités est répercutée sur les sous-traitants des grands groupes exportateurs, qui sont soit des petites et moyennes entreprises indépendantes, soit des unités de production appartenant à d'autres grands groupes exportateurs, soit des entreprises affiliées au même groupe mais qui n'exporteraient jamais directement d'elles-mêmes. Par ce moyen, la garantie du risque économique touche donc une part bien plus vaste de l'industrie française que ne l'indiquent les chiffres « bruts » recensant les bénéficiaires directs.

*
* *

2) *Les garanties d'assurance prospection et d'assurance foire* sont destinées à couvrir une partie des risques pris par les entreprises dans la recherche de nouveaux débouchés en permettant à celles-ci d'obtenir une indemnité si le chiffre d'affaires réalisé sur la zone couverte est insuffisant pour amortir les frais engagés.

L'assurance foire est délivrée pour des manifestations se tenant à l'extérieur de la Communauté européenne. Une liste des manifestations auxquelles s'applique automatiquement cette garantie est établie et diffusée au mois de novembre pour l'année suivante ; en cours d'année et sur demande d'un groupement professionnel ou d'une entreprise, une manifestation non prévue au programme initial peut être incluse. La gestion de la procédure a été décentralisée à toutes les délégations régionales de la COFACE dans le courant de l'année 1976. Les dépenses éligibles comprennent la location du stand, son aménagement, les frais de transport et d'emballage ainsi que des voyages. La COFACE est amenée à intervenir à la fin de l'exposition sur présentation des comptes de l'entreprise. L'indemnité versée, qui est normalement égale à 50 % des frais exposés, peut être remboursée par l'entreprise sur les ventes réalisées dans un délai de un à trois ans après l'exposition. La durée de « l'amortissement » et le pourcentage de remboursement à la COFACE sur chaque affaire conclue, appelé « taux d'amortissement », sont variables selon l'importance du budget couvert.

Cette procédure a connu un développement rapide depuis quelques années. Elle demeure cependant fondamentalement déséquilibrée, car elle constitue trop souvent un acte de prospection superficiel qui ne se prolonge que rarement en une action systématique et suivie. Pour pallier cet inconvénient la jurisprudence de la Commission des Garanties s'oriente progressivement vers l'octroi d'une garantie lorsque les entreprises sont à même de présenter dans un délai rapproché un projet éligible à l'assurance prospection.

Sur la base d'un programme de prospection visant lui-même un seul pays, plusieurs pays ou même le monde entier, d'une durée variable de un à cinq ans, la COFACE participe aux frais de prospection engagés par l'entreprise lorsque ces frais ne peuvent pas être couverts par la marge commerciale dégagée sur les ventes sur les pays prospectés. Le mécanisme est le même que celui indiqué pour l'assurance foire, mais bien entendu le montant du budget couvert est

variable (selon le nombre de pays visés, la nature du produit, le mode de commercialisation choisi et l'importance des objectifs) et le taux d'amortissement est fixé cas par cas, habituellement entre 8 et 30 %.

Pendant les premières années, il est habituel que la COFACE indemnise l'assuré car celui-ci engage des dépenses de prospection importantes tandis qu'en fin de contrat, ces investissements portant leur fruit, l'entreprise rembourse la COFACE. Au cas où à la fin de la période de garantie l'exportateur n'aurait pas remboursé la totalité des indemnités, le solde peut être réglé lors d'une période dite complémentaire d'une durée égale à la période de garantie. En 1976, il a été décidé que les exportateurs de services seraient éligibles dans des conditions de droit commun à cette procédure : par ailleurs, des modifications de caractère technique quant aux modalités de perception de la prime et à la technique d'amortissement ont été apportées.

En octobre 1975 et dans le cadre de l'opération « Nouveaux exportateurs », une formule d'assurance prospection dite « simplifiée » a été mise en place : cette procédure s'adresse, désormais, aux entreprises qui réalisent moins de 10 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation (contre 5 % auparavant) : la garantie ne peut être accordée que pour un an renouvelable (alors que la garantie de droit commun va jusqu'à cinq ans) et s'applique à des dépenses d'un maximum de 250 000 F contre 150 000 F auparavant. Les taux d'amortissement sont fixés de façon forfaitaire et l'instruction et la décision sont décentralisées.

De nouvelles formules d'assurance prospection ont été mises récemment à la disposition des entreprises :

- l'assurance prospection « *étude de marche* » porte exclusivement sur des frais d'étude de marche pour une durée de garantie maxima d'une année :

- l'assurance prospection « *démonstration* » couvre les frais relatif à une démonstration isolée de matériel dont la charge est particulièrement onéreuse pour l'entreprise. La durée de la garantie n'excède pas en général un an à dix-huit mois :

- l'assurance *offre* concerne les frais de remise d'offres pour des adjudications internationales ou des opérations de gré à gré. Elle comporte une période de garantie d'un à deux ans, des conditions particulières d'amortissement ainsi que l'association de la COFACE au succès de l'opération sous forme d'une prime spéciale de participation. Sa délivrance est soumise à trois conditions : montant exceptionnel du coût d'établissement de l'offre, absence d'autres concurrents français, haut intérêt économique de l'opération.

Les différentes formules d'assurance prospection ont connu un remarquable essor tant « au point de vue du nombre de contrats souscrits que du volume des exportations générées.

Le développement de cette procédure conduira néanmoins à un

rajeunissement très sensible du portefeuille des risques qui s'accompagne, dans le même temps, d'un accroissement de la progression de petites entreprises dans les contrats liquidés en période de garantie. Cette double évolution est susceptible d'accroître sensiblement le coût budgétaire de la procédure dans les années à venir, d'une part en diminuant la probabilité de récupération des indemnités versées, d'autre part en augmentant la proportion de contrats déficitaires.

Les assurances « prospection » et « foire » ont fait l'objet d'une déconcentration. Les mesures prises à ce titre concernent non seulement l'instruction et la gestion des dossiers, mais aussi la prise de décision.

- l'assurance prospection simplifiée (sur 364 contrats en vigueur au 31/12/1978, 282 étaient entièrement traités par les délégations de la COFACE en province) et l'assurance - foire sont déconcentrées à tous les stades de la procédure.

- l'assurance prospection « classique » a été déconcentrée à Lyon en novembre 1977 pour ce qui concerne la région Rhône-Alpes. Après l'an d'activité, 104 contrats étaient entièrement traités par cette délégation, soit environ 10 % de l'ensemble des contrats bénéficiant de cette procédure.

- enfin, depuis juillet 1978, la plupart des banques ont accepté de sensibiliser leur clientèle à la procédure de l'assurance prospection et de présenter elles-mêmes les dossiers à la COFACE.

3) *La garantie d'assurance-crédit* accordée par la COFACE permet de couvrir les entreprises, banques et établissements financiers, contre les risques politiques, monétaires, catastrophiques et commerciaux extraordinaires qu'elles encourent à l'occasion d'opérations d'exportation.

Pour chaque catégorie de risque un « ticket modérateur » (au minimum 5 %) est laissé à la charge de l'exportateur ou de la banque, la quotité garantie ne pouvant dépasser 90 % en cas d'opérations financées par crédits fournisseurs et 95 % en cas de financement par crédits acheteurs. Parallèlement aux procédures de garantie, un système de soutien public au financement (préfinancements, financements de créances nées...) a été progressivement mis en place et amélioré.

Les résultats financiers de cette procédure, tels qu'ils ressortent d'une balance établie mensuellement, sont généralement équilibrés. Toutefois, la nature de la garantie accordée rend cette situation très variable et l'apparition de quelques sinistres peut entraîner une intervention financière de l'Etat (budget des Charges communes : chapitre 14-01, article 70).

Au cours des dernières années, les résultats financiers de cette garantie se sont établis comme suit :

1973	+ 118 MF
1974	- 53 MF
1975	+ 14 MF
1976	+ 316 MF
1977	+ 525 MF
1978	- 621 MF

Une telle incertitude conduit à ne pas fixer de dotation précise pour cette ligne budgétaire et les dépenses sont retracées pour « mémoire ».

Il faut souligner depuis le flottement général des monnaies le développement de la garantie de change gérée par la COFACE.

Il a été décidé plus récemment que des garanties pourraient être, cas par cas, accordées sur des monnaies des pays en voie de développement non pétroliers et des pays mal gérés et instables.

La COFACE a été autorisée à acquérir au comptant sur le marché des changes les devises correspondant aux échéances des contrats à moins d'un an qu'elle aura couverts.

Enfin, à côté des garanties traditionnelles de change gérées par la COFACE (sur rapatriements, sur transferts et sur caution), une nouvelle procédure a été mise en place pour garantir le risque de change du cours à terme d'une devise pendant la période qui s'écoule entre le jour d'une remise d'offres et l'entrée en vigueur du contrat.

III – LE FINANCEMENT DU COMMERCE EXTERIEUR.

A) Les procédures de financements des exportations.

1) Les concours privés.

En vue de favoriser la promotion de nos exportations de biens d'équipement et d'ensembles industriels, les pouvoirs publics ont mis au point différentes formes de crédits permettant de réaliser le financement de ventes qui sont réglées très souvent à terme.

Crédits de préfinancement :

Les crédits de préfinancement sont des crédits de trésorerie destinés à financer d'une part les besoins courants qu'engendre l'activité exportatrice d'une entreprise (crédits revolving), d'autre part les besoins exceptionnels que peut provoquer l'exécution d'un marché déterminé passé avec l'étranger par les règles d'encadrement du crédit et dans certains cas, compte tenu de l'intérêt technologique ou commercial d'une opération, peuvent être accordés, grâce à une bonification d'intérêt, à un taux stabilisé inférieur au taux actuel du marché pour toute la durée de leur amortissement, ce qui met l'exportateur à l'abri des variations en hausse du taux du marché.

En vue d'améliorer plus spécialement la trésorerie des petites et moyennes entreprises, les règles d'admission aux préfinancements spécialisés définies par la Banque de France ont été assouplies : les opérations portant sur de petits équipements peuvent être groupées et leur préfinancement assuré comme s'il s'agissait d'une opération unique.

Depuis le début de l'année 1976, le seuil d'accès a été abaissé à 0,5 million de francs, le montant minimum des contrats étant égal à 2% du chiffre d'affaires global de l'entreprise, la durée de fabrication étant réduite de douze à six mois.

Par ailleurs, les contrats d'étude non liés à des exportations de marchandises sont éligibles à tous les préfinancements spécialisés aux conditions de droit commun lorsque apparaît un besoin de préfinancement directement engendré par la réalisation du contrat.

Crédits de mobilisation de créances nées sur l'étranger à court terme :

Ce type de crédit est mis en œuvre pour la mobilisation des créances dont le délai de règlement n'excède pas dix-huit mois à compter de l'expédition des marchandises ou de la réalisation des travaux ou prestations.

Ces crédits sont accordés au taux du marché et bénéficient de modalités d'encadrement spécialement assouplies : la norme de progression autorisée de ces crédits est le double de celle des crédits internes. Ils sont offerts par priorité aux nouveaux exportateurs et aux entreprises petites et moyennes.

Crédits à moyen et long termes :

- crédits de fournisseurs : ce type de crédit est mis en oeuvre pour la mobilisation des avances effectivement rapatriables consenties par le fournisseur et dont le délai de règlement excède dix-huit mois à compter de l'expédition des marchandises, de l'exécution des travaux ou de la prestation des services. Pour faciliter le financement des fabrications destinées à l'exportation, la procédure des « paiements progressifs » leur a été étendue (cf. infra) :

- crédits acheteurs : ces crédits sont consentis par les banques françaises à un acheteur étranger pour lui permettre de régler ses fournisseurs français au comptant soit à la livraison, soit pendant la période de fabrication par utilisation du mécanisme dit des « paiements progressifs ». Ce type de crédits permet donc de décharger les exportateurs des contraintes qu'entraînent les marchés d'exportation tant sur le plan des risques que sur celui de la trésorerie.

Ces deux types de crédits dont la durée maximale ne dépasse pas généralement dix ans bénéficient de taux privilégiés allant de 7,25 % pour les crédits à deux ans, à 8 % pour les crédits d'une durée supérieure à cinq ans. Ces taux nettement inférieurs à ceux du marché et qui placent nos exportateurs dans une position concurrentielle satisfaisante nécessitent d'une part un taux de mobilisation privilégié auprès de la Banque de France, d'autre part un effort spécifique du Trésor en ce qui concerne le refinancement des échéances les plus longues de ces crédits.

Evolution des encours de crédits à l'exportation.

Evolution de l'encours total des crédits à l'exportation

(encours de fin de période en milliards de F)

	1974	1975	1976	1977	1978	1978/1977
Crédits à court terme	20,5	19,3	23,3	28,1	35,8	+ 27,4 %
Crédits de préfinancement	6,5	16,2	19,8	20,4	27,3	+ 33,8 %
Crédits à moyen et long termes	24,6	31,7	44,9	60,5	69,1	+ 14,2 %
TOTAL	51,6	67,2	88,0	109,0	132,2	+ 21 %

L'évolution du total de l'encours des crédits à l'exportation suit une croissance très forte qui doit être analysée dans chacune de ses composantes.

Après avoir subi en 1975 une légère diminution, l'encours des crédits à court terme a repris une croissance soutenue qui demeure très proche de celle de nos exportations de biens de consommation, de biens d'équipement légers et de demi-produits.

L'encours des crédits de préfinancement marque par rapport à 1974 une augmentation très vive qui s'explique par la signature de grands contrats de biens d'équipement dont les effets se sont fait sentir dès 1975.

Après avoir marqué une certaine pause en 1975 et surtout 1976, le volume des signatures de contrats d'exportation de biens d'équipement a subi une nouvelle augmentation en 1977 qui a provoqué une hausse de l'encours des préfinancements en 1978. Cette hausse semble cependant passagère. La baisse des nouvelles commandes de biens d'équipement depuis le milieu de l'année 1978 commence à faire sentir ses effets qui devraient être plus sensibles en 1979.

C'est l'encours des crédits à moyen et long terme qui enregistre la plus forte croissance en valeur absolue comme en valeur relative depuis 1974. Cette évolution s'explique par le développement considérable des ventes françaises de biens d'équipement à l'étranger durant la plus grande partie de la période.

En dépit des variations assez sensibles du total des contrats conclus chaque année depuis 1974, l'encours des crédits à moyen et long terme suit une augmentation régulière qui s'explique par la durée moyenne assez longue de ces crédits par rapport à celle des crédits de préfinancement.

2) *Les concours publics : les prêts gouvernementaux.*

Le Trésor public français accorde des prêts à des gouvernements étrangers en vue de leur faciliter l'achat de biens d'équipement et d'ensembles clés en main (aide-projet) et de fournitures diverses (aide à la balance des paiements sous forme d'achats de petits équipements, semi-produits et matières premières) d'origine française.

Ces prêts du Trésor sont offerts à des conditions très favorables pour les pays emprunteurs. Sur le plan commercial, leur intérêt n'est pas négligeable car ils assurent à nos exportateurs des financements avantageux pour les ventes d'équipements lourds. Dans ce domaine, les prêts du Trésor exercent une influence d'autant plus sensible qu'ils sont associés à un volume au moins aussi important de crédits commerciaux, de manière à limiter la dépense publique tout en accroissant le total des exportations ainsi financées.

Les versements nets de prêts du Trésor - c'est-à-dire les versements effectifs moins les remboursements versés au Trésor par les Etats étrangers ayant bénéficié de prêts du Trésor - ont atteint 569 MF en 1977 et 600 MF en 1978. Si l'on évalue à 30 % l'élément-don moyen des prêts du Trésor leur coût pour les finances publiques peut être estimé à 170 MF en 1977 et 185 MF en 1978.

3°) *Les concours aux entreprises exportatrices.*

En vue de contribuer au rétablissement à terme de notre balance commerciale, le Gouvernement a mis en place, le 20 mars 1974, un régime spécial de financement des extensions de capacité de production des entreprises soucieuses d'accroître leurs ventes sur des marchés extérieurs.

Les prêts consentis au titre de ce régime comprennent deux parties de montant comparable : la première est financée par un établissement spécialisé dans l'octroi de prêts à long terme (Crédit national, Crédit hôtelier, Société de développement régional) ; la seconde est accordée sous forme de crédits bancaires à moyen terme qui sont placés à cet effet hors encadrement du crédit.

En contrepartie, les bénéficiaires doivent souscrire un engagement d'accroître de façon rapide et significative la part de leur chiffre d'affaires à l'exportation (5 points en trois ans dans le cas général).

Cette procédure portait initialement au total sur 4 milliards de francs de crédits à moyen et long terme à engager du 1^{er} juillet 1974 au 31 décembre 1975. En raison de l'intérêt que les entreprises manifestent pour ce type de financement, le montant des prêts autorisés a été porté à 7 milliards de francs par la loi de finances rectificative pour 1975 ; en outre, une bonification spéciale a été instituée pour ramener à 8,50 % le taux d'intérêt que supportent des entreprises pendant les cinq premières années de leurs emprunts au titre de cette procédure.

B - Le cout de ces procédures.

(En millions de francs.)

	1976	1977	1978	1979	1980
<i>Budget des charges communes.</i>					
Bonifications d'intérêt :					
Consolidation des crédits bancaires aux exportateurs, chapitre 44-98 article 96	624,4	1 365	800	1 500	1 600
Développement des capacités de production	22,5	28,6	29	»	»
<i>Comptes spéciaux du trésor.</i>					
I. - Comptes de règlements avec les gouvernements étrangers :					
Consolidation des dettes commerciales (1) (905-08)	474	291	56,5	714	953
Assistance financière à la Turquie (1) (905-07)	61	38	30	17	5,3
II. - Comptes de prêts :					
Prêts au Crédit national et à la BFCE pour le financement de biens d'équipement (1) (903-06) .	(- 675)	(- 1 010)	(- 1 264)	1 364	1 330
Prêts à des États étrangers en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement (1) (903-07)	957	830	967	807	735

(1) Charge nette.

1) Les bonifications d'intérêt sont, avec le taux de réescompte privilégié (4,5 %) de la Banque de France, les principaux moyens utilisés par les pouvoirs publics pour donner aux concours privés un caractère attractif et faciliter le financement des exportations. Le coût de ces bonifications est inscrit au chapitre 44-98 des Charges communes.

Une convention passée entre l'Etat et la BFCE (30 juin 1971) met en priorité à la charge de l'Etat le financement des échéances à long terme des crédits à l'exportation. Initialement, seul un compte du Trésor (n° 903-06) retraçait les dotations accordées pour le financement. Mais l'importance des sommes en cause n'étant pas compatible avec les impératifs d'équilibre budgétaire, les autorités monétaires ont décidé de faire financer les besoins de la BFCE par appel au marché financier interne et international.

Les dotations du compte spécial qui se sont élevées à 600 millions de francs en 1970, 1 440 millions de francs en 1971, 1 milliard de francs en 1972, ne sont plus que de 200 millions de francs en 1977 et 1978 et 100 millions de francs en 1979.

Ce compte ne reçoit aucune dotation en 1980, aucun prêt à la BFCE n'étant prévu. Le Trésor bonifie les différences de taux d'intérêt entre le taux du marché auprès duquel les fonds sont collectés et les taux des crédits à l'exportation.

La charge brute de cette bonification est évaluée à 800 millions de francs pour 1977, 1 500 millions de francs pour 1979 et sera de 1 600 millions pour 1980.

A cette charge s'ajoute celle qui résulte de la bonification donnée pendant les cinq premières années aux emprunts effectués par les entreprises développant leurs capacités de production pour l'exportation.

En outre, devrait être ajoutée la bonification indirecte accordée par le Trésor à travers le taux de réescompte privilégié dont bénéficient les concours à l'exportation admis en pension. Le manque à gagner pour la Banque de France se traduit par un moindre dividende servi au Trésor public et une plus faible recette au titre de l'impôt sur les sociétés.

Durant les dix premiers mois de l'année, l'encours moyen des effets représentatifs des crédits à moyen terme à l'exportation escomptés par l'Institution d'émission, déduction faite de l'encours des créances sur des pays membres de la CEE, est de l'ordre de 34,5 milliards de francs.

2) Les prêts gouvernementaux sont alloués à des conditions d'amortissement et de taux d'intérêt privilégiés.

La durée des prêts du Trésor consentis dans les premières années de la mise en vigueur de la procédure ne dépassait pas quinze ans. Elle a été progressivement portée à vingt ans et atteint maintenant fréquemment pour les pays les plus pauvres vingt-cinq ans, voire trente ans. En outre, ces prêts sont affectés généralement de délais de carence qui peuvent aller jusqu'à dix ans.

Ces conditions particulièrement avantageuses ont des effets comparables à celles qui seraient accordées par le biais d'une bonification d'intérêt sur des emprunts à long terme lancés sur le marché financier pour financer ces opérations d'exportation.

CONCLUSION

Au terme de ce rapide examen des crédits relatifs au commerce extérieur nous observons que *la puissance publique consacrerait plus de 7,25 milliards de francs pour la promotion de nos exportations en 1980*. Ce montant correspond seulement aux dépenses engagées directement ou indirectement sous l'autorité du Ministre du Commerce extérieur. A cette somme devraient être ajoutés les crédits affectés au même titre par divers départements ministériels (cf. introduction du chapitre II) ainsi que les aides publiques pour la part exportée de secteurs tels que la construction aéronautique, la construction navale, le matériel de guerre, etc. A partir des seules informations dont nous disposons, ces sommes sont difficiles à appréhender. Mais il apparaît vraisemblable que l'ensemble des crédits engagés directement ou indirectement pour le développement de nos exportations est d'un montant au moins double des seuls crédits recensés. Cette incertitude nous conduit à souhaiter une nouvelle fois, qu'un travail d'inventaire soit entrepris pour établir un « compte consolidé » de l'aide au commerce extérieur.

Outre les mérites propres d'un travail d'inventaire pour déceler certaines erreurs, certains doubles emplois, celui-ci peut être un outil précieux pour apprécier l'efficacité de la politique suivie en matière de commerce extérieur. Il pourrait conduire, non pas à définir une nouvelle stratégie de nos échanges extérieurs, mais à orienter les moyens dont nous disposons de façon à assurer le succès de celle-ci. Plus de 50 % des crédits consacrés au commerce extérieur affectent les exportations à destination de pays non-membres de l'OCDE, c'est-à-dire environ 30 % de nos ventes. Au sein de ces pays, les pays à économie centralisée ou les pays en cours de développement connaissent soit des difficultés financières, soit temporairement un certain niveau de saturation.

Ainsi, et par exemple, la charge nette du compte spécial du Trésor n° 905-08 « Consolidation des dettes commerciales de pays étrangers » a fortement progressé. De 56,5 millions de francs en 1978, elle est passée à 714 millions en 1979 et à 953 millions pour 1980, soit au total une progression de 159 %.

Cette forte augmentation de la charge nette, qui traduit la nécessité de la conclusion de nouveaux accords de consolidation, témoigne de *l'impossibilité dans laquelle se trouvent des pays qui sont nos débiteurs, de faire face à leurs obligations*.

Aussi il y aurait lieu de consacrer une part plus importante de nos crédits à des actions en direction des marchés de pays membres de l'OCDE afin d'obtenir un effet multiplicateur sur nos ventes à l'extérieur plus grand et établir avec ces pays un meilleur équilibre des échanges.

EXAMEN EN COMMISSION

Le jeudi 8 novembre 1979 réunie sous la présidence de M. Edouard BONNEFOUS, Président, votre Commission des Finances a procédé à l'examen des crédits relatifs au commerce extérieur pour l'année 1979.

Votre rapporteur a d'abord dressé un bilan du commerce extérieur français en soulignant :

- que l'année 1978 s'était soldée par un excédent de 2 milliards de francs de notre commerce extérieur, le taux de couverture de nos importations étant de 100,6 contre 95,9 en 1977.

- que ce léger redressement était dû essentiellement à l'allègement de notre facture pétrolière, tant en volume qu'en valeur, ainsi qu'à la réduction de notre déficit à l'égard de nos partenaires de la CEE.

Mais il a souligné que ce redressement était particulièrement *fragile et d'ordre purement conjoncturel*, notamment en raison de la baisse du dollar qui a caractérisé l'année 1978, et qu'il ne traduisait pas une amélioration de la structure de nos échanges.

Ce caractère de fragilité, a-t-il ajouté, se voit confirmé par l'analyse des résultats des neuf premiers mois de l'année 1979 qui se soldent par un déficit de 5,3 milliards de francs, alors qu'à la même époque, nos échanges avaient dégagé un solde de 1,98 milliard de francs.

Il a ensuite analysé les moyens mis à la disposition du commerce extérieur.

Les dépenses ordinaires d'un montant de 358,1 millions de francs pour 1980, progressent de 18,5 % par rapport à l'exercice précédent. Mais, cette progression est en fait essentiellement celle du titre IV « Interventions publiques » dont les crédits s'accroissent de + 27,4 %.

Il a regretté que près de 70 % de la subvention allouée au Centre Français du Commerce Extérieur soit absorbée par des dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne le coût des différentes garanties des risques, il a noté que celui-ci s'était accru de 14 % en 1978 par rapport à 1977.

Au cours du débat qui s'est ensuite ouvert, M. Edouard BONNEFOUS, Président, s'est associé aux paroles du Rapporteur Spécial quant à la fragilité de notre commerce extérieur. Il a ainsi regretté la trop grande place prise par les ventes d'armes au sein de nos exportations.

Il a également relevé l'importance des crédits accordés aux pays étrangers qui conduit à relativiser les résultats de notre Commerce extérieur et souligne l'avantage que retirent les pays socialistes du commerce de troc. Enfin, il a déploré la dispersion nuisible des crédits du Commerce extérieur.

M. TOURNAN s'est demandé les raisons pour lesquelles, nos exportations de produits agro-alimentaires étaient si handicapées par les coûts de transport.

V. — Commission des finances, dans sa majorité, soumet les crédits du Commerce Extérieur, à l'appréciation du Sénat.

ANNEXE I

Pourcentage par rapport à la production des importations
et exportations par types de produit

INTITULÉS	1973		1977		1978		Production milliards de francs	% de la production manufac- turière
	IMP. %	EXP. %	IMP. %	EXP. %	IMP. %	EXP. %		
	Production	Production	Production	Production	Production	Production		
Biens d'équipement ménagers.								
- <i>Biens d'équipement ménagers</i>	40,4	20,7	52,2	26,8	52,2	27,8	15,3	1,6
- matériel électronique ménager	54,3	17,7	80,9	19,6	78,9	20,6	5,3	0,6
- équipement ménager	34,1	22,1	38,3	30,3	38,1	31,6	10,0	1,0
Véhicules automobiles et autres matériels de transport terrestre	17,5	34,5	20,3	41,3	20,1	41,7	119,4	12,3
- véhicules automobiles, cycles, motocycles	17,9	34,5	20,9	41,6	20,6	48,8	00,0	11,9
- matériel ferroviaire roulant et autres matériels de transport guidé	5,4	36,0	3,4	34,5	3,9	32,5	00,0	
Bien de consommation courante.								
- <i>Produits de la parachimie et de la pharmacie</i>	8,3	16,5	12,1	21,0	12,6	21,8	54,4	5,6
- produits de la parachimie	13,0	18,0	18,4	23,9	19,2	25,8	32,4	3,3
- produits pharmaceutiques	1,1	14,3	2,3	16,4	2,9	16,0	22,0	0,6
- <i>Produits textiles: articles d'habillement</i>	14,9	22,1	21,8	23,3	22,7	23,7	88,0	8,3
- matières textiles naturelles, fils et filés	8,6	23,6	12,0	24,9	12,9	23,8	19,8	2,0
- produits de la bonneterie	21,8	24,0	32,6	24,9	32,8	25,4	10,7	1,1
- ouvrages en filés	25,5	26,0	38,3	29,9	40,6	31,9	23,0	2,4
- articles d'habillement	8,4	16,6	12,9	17,2	12,8	17,4	33,1	3,4
- <i>Cuir et chaussures</i>	14,8	23,3	26,3	21,5	27,4	21,1	16,5	1,7
- cuirs et peaux	28,1	33,4	34,6	31,0	39,2	30,7	3,1	
- articles en cuir	9,5	13,2	19,9	14,9	21,3	16,8	3,8	0,4
- chaussures	10,8	22,5	25,9	20,7	26,0	19,6	9,6	1,0
- <i>Bois, meubles, produits des industries diverses</i>	17,1	12,9	23,0	15,5	23,8	16,3	55,0	5,7
- produits du travail mécanique du bois	14,5	10,8	17,6	12,9	16,6	12,9	20,5	2,1
- meubles	14,1	4,7	18,6	6,6	19,8	7,2	16,1	1,7
- produits des industries diverses - objets d'art, etc	23,7	24,0	33,2	26,5	35,3	28,2	18,4	
- <i>Presse et produits de l'imprimerie et de l'édition</i>	8,2	7,3	8,0	7,8	7,9	7,9	40,2	4,1

	1973		1977		1978			
Biens intermédiaires								
- Minerais et métaux ferreux, produits de la première transformation de l'acier	25,6	26,0	28,5	35,1	28,4	35,8	60,7	6,3
- minerai de fer	74,5	36,2	153,5	37,8	137,2	39,3	0,9	0,1
- produits sidérurgiques	25,7	24,8	26,8	33,1	27,5	34,0	46,4	4,8
- produits de la première transformation de l'acier	20,1	29,2	24,5	42,0	24,7	41,5	13,4	1,4
- Minerais, métaux et demi-produits non ferreux	63,2	32,7	64,3	39,6	60,6	42,3	30,0	3,1
- minerais non ferreux	-	14,0	-	14,9	-	28,8	0,7	0,1
- métaux et demi-produits non ferreux	57,6	33,0	56,6	40,1	52,5	42,6	29,3	3,0
- Matériaux de construction et minéraux divers	13,3	8,9	14,6	9,5	14,6	10,2	40,0	4,1
- minéraux divers	51,9	20,4	64,2	22,0	58,2	21,4	3,1	0,3
- matériaux de construction, céramique	29,8	7,9	10,5	8,5	11,0	9,2	36,9	3,8
- Produits de l'industrie du verre	16,2	27,6	18,3	30,3	16,7	30,2	11,8	1,2
- Produits chimiques de base, fils et fibre artificiels et synthétiques.	38,9	37,2	39,4	42,3	41,2	44,6	61,3	6,3
- produits de la chimie minérale	18,5	17,8	19,7	19,3	21,1	20,0	20,2	2,1
- produits de la chimie organique	51,8	49,4	49,1	53,9	50,9	57,2	38,0	3,9
- fils et fibres artificiels et synthétiques	39,8	38,3	48,6	50,5	53,9	50,8	3,1	0,3
- Produits de la fonderie et du travail des métaux.	8,8	8,6	10,8	14,3	11,0	13,0	83,6	8,6
- produits de la fonderie	3,1	6,7	3,7	9,1	3,4	8,6	17,1	1,8
- produits du travail des métaux	10,2	9,1	12,6	15,6	12,9	14,2	66,5	6,8
- Papier-carton.	22,6	11,4	24,9	13,2	26,1	13,9	34,4	3,5
- Caoutchouc et matières plastiques.	17,2	21,8	20,3	25,5	21,1	24,7	39,6	4,1
- pneumatiques et autres produits en caoutchouc	14,2	28,4	17,9	33,0	19,4	33,4	17,1	1,8
- produits de la transformation des matières plastiques	19,7	16,4	22,3	19,3	22,3	18,2	22,5	2,3
Biens d'équipement professionnels								
- Produits de la mécanique.	28,6	28,8	32,4	41,5	33,0	42,5	100,1	10,3
- machines agricoles	26,3	14,4	27,7	22,5	28,6	19,9	12,2	1,2
- machines-outils	42,7	28,3	41,5	36,5	40,2	41,6	11,6	1,2
- équipement industriel	28,1	28,4	31,4	43,1	31,7	44,1	46,3	4,8
- matériel M.T.P.S.	27,8	39,4	27,2	58,2	28,6	59,	16,7	1,7
- instruments et matériels de précision	33,7	30,2	38,1	35,5	41,8	37,6	13,3	1,4
- Matériels électriques et électroniques professionnels.	26,6	27,0	29,0	34,6	30,3	35,7	75,1	7,7
- machines de bureau et matériel de traitement informatique	82,8	55,8	87,1	64,2	76,0	56,5	10,3	1,1
- matériel électrique	12,6	20,2	14,4	29,7	16,4	32,3	31,4	3,2
- matériel électronique professionnel	26,5	26,5	28,7	32,0	29,3	32,6	33,4	3,4
- Produits de la construction navale et aéronautique, matériels d'armement.	21,6	32,1	16,5	42,6	16,8	44,2	47,1	4,8
- matériels d'armement	2,7	36,3	5,6	51,8	8,4	55,4	11,5	1,2
- produits de la construction navale	14,8	21,5	17,6	37,2	14,0	23,9	11,8	1,2
- produits de la construction aéronautique	32,9	39,8	20,8	41,6	22,3	48,9	23,8	2,4

ANNEXE II

Bilan d'activité du C.F.C.E. en 1978 et 1979

Les activités du Centre Français du commerce Extérieur en 1978 et 1979 se sont développées en fonction d'orientations visant à satisfaire les besoins – en matière d'information et d'aide à la promotion – rencontrés sur les marchés étrangers par les petites et moyennes entreprises françaises qui constituent la quasi totalité des utilisateurs du centre (les grandes entreprises ne font, en effet, appel au C.F.C.E. que d'une manière ponctuelle et épisodique).

Ce développement a été conduit selon quatre axes :

1) Amélioration de l'information à l'aide des moyens traditionnels de l'établissement :

2) Poursuite de la mise en place des moyens « informatique » permettant aux P.M.I. de bénéficier d'informations simples et adaptées à leurs besoins (système de diffusion sélective de l'information) :

3) Développement des méthodes de promotion adaptées aux P.M.I. :

4) Aménagement et renforcement du dispositif du C.F.C.E. en province.

I – Accroissement de l'information par les moyens classiques

L'expérience et le savoir-faire acquis par les Services du Centre en matière d'information comme dans le domaine de la promotion collective se traduisent par la mise au point d'une gamme de produits et services répondant aux besoins des exportateurs.

A ce titre, ont été poursuivies, en 1978 et 1979 :

- l'élaboration des ouvrages et documents par lesquels est traditionnellement véhiculée une grande partie de l'information économique, commerciale, réglementaire, statistique dont dispose le Centre :

* monographies de la collection « Un marché » dont le nombre de titres a été porté de 66 en 1977 à 73 en 1978 pour atteindre 83 à la fin du 1^{er} semestre 1979 :

* dossiers de base sur le commerce et l'investissement, passés de 12 titres en 1977 à 14 en 1978 et 19 au 1^{er} semestre 1979 :

* dossiers Produits/Pays : 15 études ont été réalisées en 1978, 12 au premier semestre 1979 pour les produits industriels. Pour les produits agro-alimentaires : 19 en 1978 et 34 au premier semestre 1979 :

* enquêtes de marchés approfondies : 81 en 1978, 37 au premier semestre 1979 pour le secteur industriel, 31 en 1978 et 43 au premier semestre 1979 pour le secteur agro-alimentaire.

- l'organisation de journées d'information à Paris et en province : 21 en 1977, 28 en 1978, 13 au 1^{er} semestre 1979.

Par ailleurs, a été lancée une nouvelle collection d'ouvrages dénommée « l'exportateur ». Ces ouvrages réunissent des informations pratiques sur ce qu'il est nécessaire de connaître pour exporter. Un premier titre : « Comment exporter des produits agro-alimentaires » a été publié en 1978, deux autres en 1979 : l'un consacré au bon usage des Postes d'Expansion Economique et l'autre aux Expositions à l'étranger répondant à des demandes précises exprimées par les professions.

Il convient, en outre, de noter la progression du nombre des visiteurs aux quatre centres de documentatin du C.F.C.E. :

- documentation économique générale : 7 500 consultations en 1978 ;
- documentation statistique : 6 600 consultations ;
- documentation sectorielle sur les marchés étrangers : 4 000 consultations ;
- documentation agro-alimentaire : 5 000 consultations.

II - Mise en place des moyens de diffusion modernes reposant sur l'informatique

Compte tenu du désir des P.M.I. de disposer rapidement d'une information adaptée à leurs problèmes, les années 1978 et 1979 ont été marquées par une préparation méthodique à l'utilisation des méthodes modernes de traitement de l'information.

Le schéma directeur, élaboré en 1977, prévoit :

- la mise en place d'une base de données des opérateurs du commerce extérieur, base dans laquelle seront enregistrées les informations sur les entreprises (identité - produits offerts à l'exportation, produits importés, pays d'exportation, pays d'importation, contacts divers avec l'entreprise, intérêts de l'entreprise) ;

- l'automatisation de certaines fonctions de diffusion de l'information, diffusion sélective et personnalisée de certains messages aux entreprises (opportunités d'affaires, modifications de réglementation, appels d'offres) ;

- la mise en place d'une base de données documentaires qui permettra de stocker les références des articles intéressant les entreprises (informations des bulletins des Postes d'Expansion Economique, informations analysées par la presse) ;

la mise en place d'une base de données statistiques qui stockera les statistiques nationales du commerce extérieur et permettra de faire différentes analyses.

La première phase : mise en place de la base de données des opérateurs du commerce extérieur sera réalisée à l'automne 1979.

Elle a nécessité une étroite collaboration entre le C.F.C.E. et les Chambres de Commerce et d'Industrie. Un dossier du commerce extérieur servant de support de base à l'information a été diffusé auprès de 35 000 entreprises par l'intermédiaire des C.C.I.

L'exploitation des résultats de l'enquête annuelle du commerce extérieur se concrétisera par :

- des éditions multilingues de répertoires nationaux (notamment FRANCEEXPORT), régionaux et locaux d'entreprises exportatrices ou en général « opérateurs du commerce extérieur » ;
- des éditions de répertoires sectoriels ;
- des interrogations et traitements selon plusieurs critères de tout ou partie de la base de données : comparaisons par activité, par produits exportés ou importés, par marchés ou pays fournisseurs ;
- des consultations en temps réel, dès Septembre 1979 au C.F.C.E. et avant la fin de l'année en test dans certaines régions par le moyen de terminaux.

La seconde phase prévue porte sur la diffusion sélective des informations de nature commerciale. Elle est déjà en cours d'étude et devra aboutir à un système opérationnel à la fin de 1980.

III - Développement et perfectionnement des méthodes de promotion

La plupart des actions de promotion organisées par le C.F.C.E. à l'intention des P.M.I. (qui ont d'ailleurs porté une appréciation favorable sur ce type d'opérations) ont été intensifiées en 1978 et 1979.

- Organisation de tests de produits : 13 en 1977, 20 en 1978, 22 au 1^{er} semestre 1979 ;
- Préparation et organisation du séjour en France de décideurs étrangers venus dans le cadre de missions spécifiques ou à l'occasion de salons spécialisés : 159 missions en 1978, 63 au 1^{er} semestre 1979 ;
- Préparation et accompagnement de missions industrielles (33 en 1977, 40 en 1978, 19 au 1^{er} semestre 1979) et agro-alimentaires (26 en 1977, 48 en 1978, 21 au 1^{er} semestre 1979) ;
- Organisation en 1978 de 402 conférences techniques à l'étranger contre 207 en 1977.

Le bilan quantitatif de ces actions, dont l'énumération n'est pas exhaustive, est massif. Il appelle deux constatations

En premier lieu, ce foisonnement d'actions s'est inscrit, pour l'essentiel, dans le cadre cohérent d'un programme d'actions qui fixe, en liaison avec les autorités de tutelle, les Postes d'Expansion Economique et après consultation des professions et des organismes consulaires, les principales orientations géographiques et sectorielles des activités de l'Etablissement.

Il en est résulté qu'en 1978/1979 l'accent a été mis au premier chef sur les pays industrialisés, ceux de l'Europe, membres ou non de la C.E.E., auxquels il faut ajouter les Etats-Unis, l'Australie et les pays de la Péninsule Arabique. Viennent ensuite, en Amérique Latine, le Mexique et le Brésil ainsi qu'en Afrique, le Nigéria et les pays d'Afrique de l'Est.

Les secteurs auxquels une attention particulière a été accordée sont partagés entre les biens de consommation, le petit équipement et les matériels de production. Dans la première catégorie, on trouve les textiles, l'habillement, les jouets, les articles de bricolage, les meubles. Dans le domaine du petit équipement, l'effort a surtout porté sur l'outillage, le petit matériel électrique, l'instrumentation et les produits du second œuvre. Enfin, parmi les matériels de production, une priorité a été réservée aux machines-outils, au matériel médico-chirurgical, à l'équipement électrique, à celui des industries minières, pétrolières, alimentaires, à la manutention.

Tout en maintenant le nombre et la variété des actions qu'elles mettent en œuvre, les Directions se sont efforcées d'en améliorer la qualité.

A ce titre, on soulignera :

- l'augmentation des actions dites « combinées » qui mettent en œuvre divers moyens alternés et conjugués : préparation de documentation commerciale collective, organisation de réunions, conférences, mini-expositions, réceptions, etc... ;

- la contribution, dans le secteur agro-alimentaire, à la mise au point par les firmes de produits susceptibles d'être exportés et qui se traduit par :

- * l'approfondissement des connaissances sur les exigences techniques et réglementaires des pays étrangers,

- * l'établissement de dossiers techniques sur des gammes de produits recensés dans les pays étrangers (produits nationaux ou importés) comprenant la description des produits, leur composition, leur conditionnement, leur présentation et les analyses de laboratoire ;

- * la mise en œuvre, notamment dans ce même secteur d'actions d'assistance personnalisée aux entreprises. Ce type d'action constitue un prolongement des activités d'information et permet le dialogue avec les

entreprises : il consiste, soit à suggérer à des entreprises déjà exportatrices des solutions à certains problèmes spécifiques auxquels elles se heurtent, soit à apprécier la capacité et à orienter l'action sur les marchés étrangers d'entreprises qui n'exportent pas encore.

IV – Aménagement et renforcement des dispositifs du C.F.C.E. en province

Destiné à prolonger l'action du C.F.C.E. en province, – et donc à rendre les prestations du Centre plus accessibles aux P.M.I. – le dispositif de l'Action Régionale du Centre Français du Commerce Extérieur comportait jusqu'à présent 8 Conseillers Commerciaux en mission exceptionnelle ainsi que 12 Agents Régionaux..

Soucieux d'établir entre les services parisiens et la province une meilleure coopération et d'assurer aux Conseillers Commerciaux plus d'efficacité à leurs actions, les Pouvoirs publics ont décidé la création de sept postes nouveaux de Conseillers Commerciaux en province (décision interministérielle du 7 Février 1979).

Cinq d'entre eux sont déjà ou seront opérationnels avant la fin de Septembre 1979 : Poitiers, pour les régions Limousin/Poitou-Charentes, le Havre pour la Basse et la Haute-Normandie, Strasbourg pour l'Alsace ; à Montpellier et à Toulouse, deux Attachés Commerciaux, dont l'action est coordonnée par le Conseiller Commercial à Bordeaux, traitent des problèmes communs à l'ensemble du Grand Sud-Ouest, problèmes auxquels les négociations d'adhésion de l'Espagne au Marché Commun donnent une importance particulière.

En Janvier 1980, seront ouverts les Postes de Dijon et de Nantes.

C'est dans le cadre de ce dispositif renforcé que se développent les interventions du C.F.C.E. dans les régions parmi lesquelles il convient de citer :

- la préparation et l'organisation des visites des Conseillers et Attachés Commerciaux en Poste à l'étranger qui ont été davantage sectorialisées que par le passé (22 agents pour 10 missions en 1978 ; 13 agents pour 5 missions pendant le 1^{er} semestre 1979) ;

- la répétition en province des journées d'information sur les marchés étrangers qui se sont tenues au C.F.C.E. à Paris (15 en 1978 ; 7 pour le 1^{er} semestre 1979) ;

- les tournées CAF pour inciter les exportateurs à ne pas se désintéresser du transport de leurs marchandises (10 réunions en 1978 ; 8 pour le 1^{er} semestre 1979) ;

- les procédures « Nouveaux Exportateurs » qui, sous forme « d'Assurance Prospection Simplifiée » et de « Missions préparées et accompagnées » continuent de se développer, notamment dans les régions Parisienne, Rhône-Alpes et Aquitaine :

- la formule nouvelle de l'Enquête Commerciale Rapide qui permet aux entreprises de province de recevoir dans un délai minimal une première information sur un marché potentiel, complétée par la suite par une enquête auprès des P.E.E. concernés :

- le développement des actions d'assistance personnalisée aux entreprises agro-alimentaires par les agents spécialisés du C.F.C.E. :

- des actions de formation au profit des Agents des C.R.C.I. et des C.C.I. s'occupant de commerce extérieur : elles prennent la forme de séminaires qui se déroulent hors de France avec l'appui des P.E.E. pour les initier à la connaissance et à l'exploitation d'un marché étranger (Cologne en Mai 1979 ; d'autres sessions sont prévues à Cologne, en Espagne, en Grande-Bretagne et en Italie) :

- les « Rencontres Internationales de l'Ouest » organisées par les élus locaux, la C.R.C.I. de Bretagne, l'université de Caen ont donné l'occasion au C.F.C.E. d'inviter quelque quarante personnalités étrangères s'intéressant au potentiel de l'Ouest de la France en matière de technique de pêche, constructions navales, etc.

En matière de commerce extérieur, la province est riche d'initiatives et de moyens. Le C.F.C.E., grâce à son dispositif régional, peut agir en tant qu'initiateur et coordinateur et valoriser les initiatives de toute nature, grâce aux relations de travail qu'il entretient avec tous ceux qui travaillent dans le domaine du commerce extérieur dans les cadres national, local, professionnel, administratif en France ou à l'étranger.

ANNEXE III

ACTIVITE DES POSTES D'EXPANSION ECONOMIQUE A L'ETRANGER

Au cours des derniers dix-huit mois, l'activité des postes d'expansion économique a continué d'être orientée par :

- la nécessité impérieuse de contribuer à maintenir l'équilibre de la balance commerciale de la France dans le cadre d'une adaptation étroite aux nouvelles caractéristiques du marché mondial nées de la crise de l'énergie ;

- le souci de répondre au désir affirmé des exportateurs français de recevoir une aide personnalisée et directement utilisable.

Pour atteindre ces objectifs, le Service s'est tout d'abord efforcé d'améliorer son implantation à l'étranger. des postes ont ainsi été ouverts à Manama (Bahrein), Recife (Brésil), Monrovia (Libéria), Dallas (Etats-Unis), Calgary (Canada), Edimbourg (Grande-Bretagne). Le programme de 1979 devrait également comprendre la création d'une antenne à Amsterdam (Pays-Bas) et à Al Khobar (Arabie Saoudite), et d'un poste à Niamey (Niger) et à Djibouti.

Par ailleurs, un certain nombre de postes déjà existants ont été renforcés, principalement dans les pays en voie de développement rapide : Mexique, Arabie Saoudite, Irak, Singapour.

Parallèlement à ce développement du réseau des postes, le Service a poursuivi la politique de spécialisation d'agents contractuels, qui, en liaison avec certaines organisations professionnelles et directions techniques, avait été lancée en 1976 avec l'objectif de doter au moins les principaux postes d'agents de ce type par secteurs d'activité.

A cet effet, les séjours en France ont été multipliés et rationnellement organisés : stages (une douzaine avec 41 agents en 1978), visites de salons (116 en 1978), tournées régionales. Des journées d'information sont prévues de façon à resserrer les liens entre les postes et leurs utilisateurs.

En vue de réduire la polyvalence des agents qui a trop longtemps été la règle, un effort de réorganisation des postes a été entrepris qui avait abouti à individualiser 363 fonctions sectorielles se répartissant de la manière suivante :

1 - Agro-alimentaires	36
2 - Ameublement	7
3 - Bâtiment	20
4 - Electricité-Electronique	27

5 - Equipements médicaux	8
6 - Mécanique, machines agricoles, machines-outils	32
7 - Pharmacie	13
8 - Métallurgie, Sidérurgie, Mines	35
9 - Quincaillerie, art. de sport, cosmétique, parfums, jouets	23
10 - Télécommunications	10
11 - Papiers, textiles, Cuirs, Bois	43
12 - Transports, moyens de transport	23
13 - Biens de consommation	48
14 - Biens d'équipement	37

C'est dans ce cadre que plus de 80 agents ont déjà suivi des stages de spécialisation au cours des années 1976-1978 et une quarantaine d'autres devraient à leur tour être formés en 1979. Encore ces données ne tiennent-elles compte ni des opérations de recyclage, ni des participations aux salons spécialisés qui contribuent cependant à améliorer le niveau technique des intéressés.

Certes, la plupart des agents considérés restent encore chargés actuellement d'un ou de plusieurs secteurs d'activité, en plus de celui pour lequel ils ont reçu une formation, mais l'objectif est, chaque fois que l'effectif et l'organisation d'un poste le permettent, d'en faire de véritables spécialistes sectoriels à plein temps.

Grâce à ce renforcement et à cette multiplication des postes et antennes, et à la politique de spécialisation suivie depuis 1976, l'organisation et la répartition du réseau à l'étranger du Service de l'expansion économique s'est ainsi adaptée aux modifications survenues depuis la crise pétrolière de 1973. En six ans, en effet, le nombre des postes et antennes est passé de 159 (en 1973) à 186 (en 1979) et celui des effectifs budgétaires (agents titulaires et contractuels, V.S.N.A. et auxiliaires étrangers) de 1 566 à 2 161. Cette extension du réseau du Service s'est faite principalement dans les pays en voie de développement rapide, notamment producteurs de pétrole et de matières premières. A titre d'exemple, il est possible de citer le cas de l'implantation du Service en Arabie Saoudite et dans le Golfe Persique : au 1^{er} janvier 1973, deux postes seulement existaient dans cette zone, à Jeddah et à Koweït, avec un effectif total de 13 agents, dont 6 auxiliaires étrangers, au 1^{er} juin 1979, le nombre des postes est passé à 9 avec un total de 64 agents, dont 35 auxiliaires étrangers.

Cette politique de prospection sur les marchés nouveaux n'a pas conduit pour autant le Service à négliger sa présence sur les pays traditionnels qui restent nos principaux partenaires commerciaux et il s'efforce de conserver l'équilibre entre les uns et les autres en fonction des perspectives de débouchés.

Parallèlement à cette amélioration de son implantation à l'étranger, le Service s'est efforcé, dans la limite des crédits disponibles, de donner aux postes et antennes les moyens matériels nécessaires à leur activité. C'est ainsi que certains d'entre eux, notamment les postes de Mexico et de Lagos ont pu

s'installer dans des locaux nouveaux, plus grands et mieux adaptés que les anciens à l'importance des marchés à prospecter.

De même, outre des augmentations de crédits destinées à compenser la hausse des prix, de nombreux postes et antennes ont reçu à des titres divers des dotations supérieures à celles des exercices précédents pour leur permettre notamment d'améliorer leur équipement en matériel de bureau, y compris fréquemment, l'installation d'une ligne télex ou l'achat de standards téléphoniques nouveaux.